

MOREREAU AUDIT S.A.S.

RAPPORT DE TRANSPARENCE

Exercice clos le 30.06.2016

SOMMAIRE

1 - Préambule

2 - Présentation du réseau MOREREAU

3 - Présentation du cabinet MOREREAU AUDIT S.A.S.

4 - Conclusion

1 - PREAMBULE

Conformément à l'article R. 823-21 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes désignés auprès de personnes ou d'entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet dans les trois mois de la clôture de l'exercice un rapport de transparence.

2 - PRESENTATION DU RESEAU MOREREAU

MOREREAU AUDIT S.A.S. constitue un réseau avec la Société d'Expertise Comptable Robert MOREREAU S.A.S.

2.1 - Couverture géographique et principaux chiffres

La Société d'Expertise Comptable Robert MOREREAU est implantée à FLEURANCE dans le Gers et compte 3 bureaux secondaires (CONDOM, L'ISLE JOURDAIN et LAVELANET). La clientèle est basée principalement sur les départements du Gers, de la Haute Garonne et de l'Ariège.

Le chiffre d'affaires au 30.06.2016 s'élève à 1 392 K€ H.T.

L'entité compte 18 collaborateurs.

2.2 - Structure juridique

La Société d'Expertise Comptable Robert MOREREAU est une société par actions simplifiée au capital de 200 000 €, inscrite au tableau de l'ordre des Experts-Comptables de Toulouse Midi-Pyrénées depuis le 30.05.1972.

2.3 - Métiers

Les principaux métiers de la Société d'Expertise Comptable Robert MOREREAU peuvent être résumés ainsi :

- Expertise comptable, fiscalité d'entreprise et personnelle ;*
- Conseil personnalisé ;*

La vision du réseau sur les métiers est :

- d'accompagner ses clients par des actes d'anticipation ;*
- de garantir un niveau optimal de sécurité et de qualité.*

2.4 - Gouvernance

La gouvernance est assurée par Robert MOREREAU, Président, et la société comprend 5 associés.

La Société d'Expertise Comptable Robert MOREREAU est composée d'une équipe de permanents couvrant les domaines suivants :

- secrétariat ;*
- administration et formation ;*
- développement commercial ;*
- nouvelles technologies de l'information.*

Par ailleurs, plusieurs départements métiers sont menés tout au long de l'année sous le contrôle du Président :

- département expertise ;*
- département juridique et fiscal ;*
- département social.*

2.5 - Respect des règles d'indépendance

Pour couvrir le processus d'acceptation d'un mandat, le réseau MOREREAU a défini et mis en place une procédure permettant d'identifier et de répondre aux différents risques rencontrés en termes d'incompatibilité ou de problème d'indépendance.

2.6 - Formation continue

Le réseau définit chaque année un plan de formation au regard des besoins liés à l'actualité technique et professionnelle d'une part et des demandes des collaborateurs d'autre part.

2.7 - Qualité technique des travaux

La qualité technique des travaux réalisés par le réseau MOREREAU est assurée par Robert MOREREAU.

3 - PRESENTATION DE MOREREAU AUDIT S.A.S.

3.1 - Historique et activités

La société de Commissaire aux Comptes a été créée le 27.01.2009.

Le cabinet MOREREAU AUDIT S.A.S. apporte son savoir faire et sa réactivité à chacun de ses clients.

3.2 - Structure juridique et capital

MOREREAU AUDIT est une société par actions simplifiée de Commissaires aux Comptes au capital de 12 500 € comprenant 2 associés.

Elle est détenue à 96 % par Robert MOREREAU, Président et 4 % par Didier GARRIGUES, tous deux sont inscrits à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de TOULOUSE et exercent leur activité d'audit à titre individuel.

Le siège social est situé 10, rue Reyer -31200- TOULOUSE et l'exercice social commence le 01 Juillet et se termine le 30 Juin de l'année suivante.

3.3 - Gouvernance

La gouvernance est de la seule responsabilité de Robert MOREREAU et couvre l'ensemble des domaines du management.

L'organisation, l'administration, le suivi comptable et financier est assuré par le personnel de la Société d'Expertise Comptable Robert MOREREAU.

3.4 - Indépendance

Chaque année, il est rappelé à tous les collaborateurs les règles d'indépendance, d'incompatibilité et de secret professionnel.

Une attestation annuelle est signée par les associés et les collaborateurs du cabinet à laquelle est jointe la liste des mandats de Commissariat aux Comptes.

Pour les mandats détenus auprès de personnes ou entités faisant appel public à l'épargne, il est fait application du principe de rotation des signataires prévu à l'article L. 821-14 du Code de Commerce.

Une vérification interne de l'indépendance a été effectuée au regard des pratiques d'indépendance mises en place au sein du Cabinet.

3.5 - Qualité

La supervision des dossiers est exhaustive.

Les contrôles opérés sont conformes au manuel des procédures du Cabinet dont l'application est stricte :

- acceptation et exécution des mandats*
- respect des règles éthiques*
- compétence des collaborateurs*
- respect des procédures et de la méthodologie*

Le système interne de contrôle qualité permet une gestion appropriée des risques.

Le dernier contrôle qualité diligenté par le H3C s'est conclu le 04.06.2014.

3.6 - Activité de contrôle légal

Mandats faisant APE :

- SOGECLAIR*
- MUTUELLE DU REMPART*

3.7 - Indicateurs financiers du Cabinet au 30.06.2016

<i>- Chiffre d'affaires H.T.</i>	<i>575 664 €</i>
<i>- Autres indicateurs financiers :</i>	
<i>. capitaux propres</i>	<i>164 721 €</i>
<i>. total du bilan</i>	<i>889 154 €</i>

3.8 - Ressources humaines

- Effectif du cabinet et nombre d'associés

Le cabinet dispose de 2 collaborateurs en propre et fait appel à 5 collaborateurs externes, dont 3 salariés de la Société d'Expertise Comptable Robert MOREREAU et 1 de MOREREAU REGIS SARL.

Globalement, les associés Robert MOREREAU et Didier GARRIGUES consacrent respectivement 52 % et 45 % de leur temps de travail aux missions d'audit.

3.9 - Politique de formation

Les aptitudes et les compétences sont acquises et développées par la formation professionnelle continue, l'expérience sur le terrain et l'organisation des équipes.

Un programme de formation annuel est développé pour chaque collaborateur selon ses besoins, exprimés lors de l'entretien annuel.

Les associés du cabinet respectent l'obligation de formation de 120 heures sur 3 ans dont 60 heures consacrées aux domaines suivants :

- déontologie ;*
- normes d'exercice professionnel ;*
- bonnes pratiques professionnelles et doctrine ;*
- techniques d'audit et d'évaluation du contrôle interne ;*
- cadre juridique de la mission en matières comptable, financière, juridique et fiscale.*

Le cabinet porte une attention particulière à la formation des stagiaires experts-comptables.

3.10 - Informations sur les bases de rémunération des associés

Les honoraires sont facturés à cette structure par chacun des intervenants.

4 - CONCLUSION

L'ensemble des informations fournies dans ce rapport de transparence sera régulièrement mis à jour et validé afin d'en assurer la fiabilité permanente.

Fait à TOULOUSE, le 30.09.2016

Le Président,



Robert MOREREAU